

N° spécial Budget 2011

ÉDITO

Poursuivre notre chemin en toute détermination au coeur d'une réforme territoriale porteuse d'interrogations -



Thierry DAYRE,
Président du Val d'Eygues

- Nous entrons dans notre quatrième année de mandat 2008-2014. Celle-ci cependant s'inscrit dans la continuité des perspectives établies au débat d'orientation budgétaire du 23 mars 2005 avec une stabilité fiscale. Nous poursuivons l'exigence d'assurer nos missions et compétences avec une structure performante tant techniquement qu'économiquement.

Bien entendu, notre intercommunalité n'est pas figée sur ces orientations de compétences, comme le montrent les dernières modifications statutaires mais sa structure d'équilibre économique a été basée sur une image prospective à une date précise.

- Nous devons être conscients que les leviers économiques et financiers sont inexistant dans le cadre d'un EPCI à fiscalité additionnelle propre, tel que le Val d'Eygues. Pour faire face à des évolutions de compétences ou à de nouvelles compétences, il serait indispensable de faire bouger les taux pour couvrir l'accroissement de nouvelles charges budgétaires. C'est d'ailleurs pour cela qu'il semblait indispensable et raisonnable de mener l'étude CETU qui est une autre méthode pour accompagner le financement des communautés de communes. Ce type de financement est d'ailleurs fortement conseillé par l'État, la Région et le Département. Il nous faudra des moyens, nous nous devons d'investir et de trouver les moyens d'animer le nerf de la sauvegarde économique de notre territoire.

- La réforme territoriale qui s'impose aujourd'hui à notre ruralité nous dessine un avenir troublé. Il va nous falloir penser, agir collectivement dans un esprit constructif et digne.

- Nous avons, ensemble, bâti jusqu'à ce jour notre Communauté sur des liens amicaux, de confiance, donné une cohérence et un engagement fort pour entreprendre ce qui était écrit et voté dans nos statuts et délégué par nos communes. Certes tout n'est pas parfait, mais nous traçons des pistes de progrès et d'amélioration de nos services et de nos politiques.

- Cette réforme qui se glisse là, à deux ans de la fin de notre mandat, vient déstabiliser le chemin tracé. Nous ne tergiverserons pas sur les raisons de cette réforme, les affichées ou les vraies. Elle a été votée et approuvée par des élus responsables qui devront en répondre aux habitants, aux quatre coins de nos territoires ruraux. Nous pouvons cependant nous interroger, car au moment où la participation de nos concitoyens est de plus en plus fragile, où le doute sur nos institutions est de plus en plus lourd et où la société vit les heures économiques et sociales les plus délicates depuis longtemps, il fallait traduire cette réforme dans un calendrier d'urgentisme. Pourquoi ? Pourquoi ?

- Nous sommes à l'aube d'un débat national sans précédent pour notre pays, il faut que cette rencontre prochaine d'une femme ou d'un homme avec les français traduise le besoin d'espérance, de courage et de solidarité qu'il va falloir s'imposer

pour donner un avenir de vie à notre jeunesse et une quiétude d'existence aux autres. Face à ces enjeux majeurs pour notre société, l'empressement de sceller cette réforme des collectivités dans le marbre de l'indifférence de nos concitoyens est bien peu de chose. Le calendrier aurait pu s'établir avec respect après les élections présidentielles et être quand même en marche pour son application après les prochaines élections municipales.

Par ailleurs, sans aucun doute, l'aménagement du territoire, la pertinence et l'évolution de nos collectivités, tout comme la sauvegarde de la ruralité feront partie du débat électoral de la campagne présidentielle et, nous l'espérons tous, la participation de nos concitoyens aux élections se montrera digne des enjeux qui s'imposent à notre pays pour les années à venir.

- Mais nous, élus du conseil communautaire, élus municipaux, nous allons défendre notre engagement au service des citoyens de notre territoire, pour que notre chemin tracé avec sagesse, mais avec des valeurs simples, se poursuive et oeuvre pour ce fil de vie garant d'une intercommunalité rurale et digne de l'être.

*Bien respectueusement
Thierry Dayre*

CONTINUITÉ ET RESPONSABILITÉ

Garder le cap tout en s'adaptant
le respect des compétences

LE BUDGET
DANS LES GRANDES LIGNES

FISCALITÉ : RIEN NE CHANGE MAIS TOUT BOUGE !

Malgré les apparences, pas d'augmentation de la pression fiscale en 2011

Le Président Thierry DAYRE en avait pris l'engagement en 2005, la pression fiscale n'augmentera encore pas en 2011, pour la sixième année consécutive.

Toutefois les contribuables risquent d'être interpellés cet automne, lorsqu'ils recevront leurs feuilles d'imposition pour les impôts locaux. En effet la réforme de la taxe professionnelle, décidée par le gouvernement, et entrée en vigueur dès 2010 pour les entreprises, va s'appliquer cette année pour la première fois aux collectivités locales et à leurs administrés, avec comme conséquence un remue-ménage complet au niveau des taux d'imposition.

Bien que le sujet soit technique, il nous a donc semblé important de vous donner quelques explications sur ce qui va se passer. Pour essayer de faire simple, voici en quoi a consisté la réforme de la taxe professionnelle : cet impôt, jugé pénalisant pour l'activité économique, a été supprimé. Mais comme il constituait une ressource importante pour les collectivités locales, il a été remplacé par toute une série d'autres impôts pesant sur les

entreprises, en particulier la CFE, Cotisation Foncière des Entreprises, dont les collectivités voteront le taux à partir de cette année.

Ces nouvelles ressources n'étaient cependant pas suffisantes pour compenser le manque à gagner des collectivités. En parallèle, le gouvernement a donc décidé de répartir différemment les taxes directes locales (1) entre les différents niveaux de collectivités (2).

C'est ainsi par exemple que le département, à partir de 2011, ne percevra plus de taxe d'habitation. Sa part sera « récupérée » par les communes et communautés de communes. Ce changement devrait être neutre pour le contribuable. Schématiquement, s'il payait 10 € au département, 10€ à la communauté et 10€ à la commune, soit 30 €, il payera en 2011: 0 € au département, 15 € à la communauté et 15 € à la communes, soit toujours 30 € au total.

En conséquence, à politique fiscale inchangée, les

taux votés cette année par la CCVE augmentent mécaniquement, passant de :

⇒ **1,17 % à 2,02 pour la taxe d'habitation**

⇒ **7,96 à 8,35 % pour la taxe sur le foncier non bâti**

⇒ **1,93 (ex- taux de taxe professionnelle) à 2,84 % pour la CFE.**

⇒ Au final seuls les taux de Taxe sur le foncier bâti (TBF, 1,88 %) et de TEOM (9,09 %) restent strictement les mêmes que depuis 2005. Mais il faut retenir que la réforme ne devrait générer ni augmentation de la facture fiscale des contribuables, ni surplus de recettes pour la CCVE.

(1) Les taxes directes locales sont la CFE, la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

(2) Les collectivités qui perçoivent (ou percevaient) les taxes directes locales sont la commune, la communauté de communes, le département et la région.



UN BUDGET POUR RÉALISER DES ACTIONS CONCRÈTES AU SERVICE DES HABITANTS.....

→ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Une nouvelle mission : la création de Zones d'Activités d'intérêt communautaire

L'exercice de cette nouvelle mission renforce le rôle moteur de la CCVE dans le développement économique du Val d'Eygues. Les communes ont proposé des zones dûment cadastrées sur lesquelles des projets pourraient s'étudier. La CCVE va ainsi engager la réflexion et étudier la faisabilité de ces projets en vue de leur mise en œuvre.

Soutenir l'artisanat et le commerce

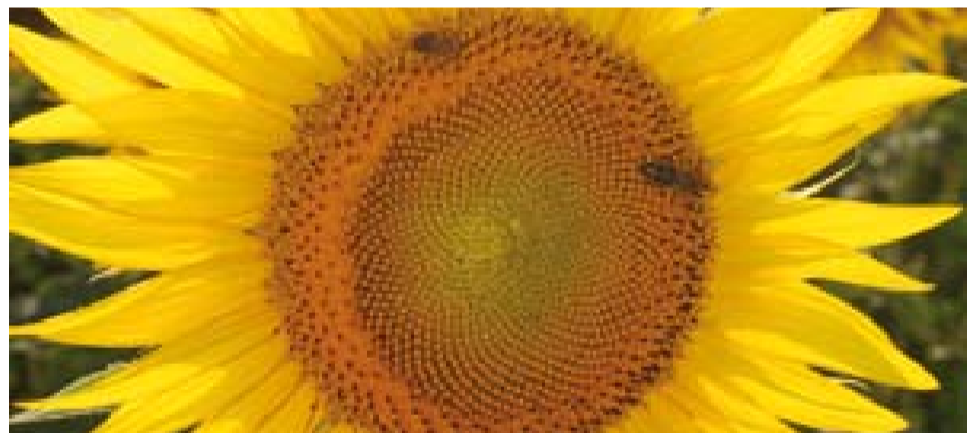
Le projet d'Opération Rurale Collective est toujours d'actualité. Le programme d'aide démarrera en 2012 suite aux phases d'études, de définition des actions et du montage administratif du dossier. Une opération comparable (l'ORC) menée entre 1998 et 2002 avait permis d'injecter 600 000 € de subventions publiques dans l'économie locale.

Aider à l'emploi

Depuis la création du service économie en 2009, la Communauté de communes conforte ses actions de suivi et d'accompagnement en faveur de la création d'entreprise : participation à la Plate-Forme d'Initiative Locale (PFIL) Une Autre Provence Initiatives et collaboration au Plan de Revitalisation des Baronnies, la mission inter-consulaire menée par le Sous-préfet de la Drôme. En 2010, 54 projets ont été soutenus par la PFIL UAPI dont 9 sur le territoire du Val d'Eygues pour 15 emplois créés.

La CCVE acteur du Pays Une Autre Provence et du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales

Le Pays est une association qui porte le programme LEADER et gère plusieurs contrats avec les régions PACA et Rhône-Alpes qui permettent de financer de nombreux projets sur le territoire « Sud-Drôme Nord-Vaucluse ». La Communauté de communes, suite à son adhésion en 2007 au Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, participe à l'élaboration de la Charte du futur Parc Naturel Régional.



Le tourisme au coeur du développement économique de notre territoire

La Communauté de communes contribue au financement de l'Office de Tourisme du pays de Nyons et du Comité d'Expansion de la Drôme Provençale. Elle intervient également en 2011 dans le financement d'un reportage photo et vidéo pour agrémenter la nouvelle version du site internet www.paysdenyons.com consultable dès le début de saison. La CCVE participe au renforcement des actions menées en commun avec les 4 OTSI du territoire, notamment par la réalisation et la diffusion du guide des festivités de l'été qui compile les événements des 20 communes du Val d'Eygues. La CCVE conduit aussi directement des actions qui s'inscrivent dans les orientations de l'étude tourisme de 2007, mise à jour en 2010, comme sur la thématique des sentiers de randonnée, le développement d'une offre d'oenotourisme ou encore la réflexion autour de l'organisation locale du tourisme. Enfin, pour cette année 2011, les 6 points information tourisme sont reconduits dans les communes qui ne possèdent pas d'OTSI.

VIGNOLIS
COOPÉRATIVE DU MORAIS

VENTE D'HUILES D'OLIVE
VENTE DE VINS
PRODUITS RÉGIONAUX

Place Olivier de Serres
26110 Nyons

Serre du Lot
26110 Les Pilles
du Lias, au Serre
du Lias, au Serre
06-12330/148-1830
06-12330/148-1830

Ouvert 7j/7
06-12330/148-1830
Dim et fériés 06-12330/148-1830

TÉL. 04 75 26 95 00 - FAX : 04 75 26 23 16
Internet : www.vignolis.fr

NC Créations

Créateurs de Cuisines,
Bains,
Aménagements

Tél. 04 75 27 61 36
Fax : 04 75 27 66 31
www.nc-creations.com
e-mail : info@nc-creations.com

Magasin Expo :
Rte d'Orange
26110 Vinsobres

**PLOMBERIE
SOUDEURE INOX
SOLAIRE - GEOTHERMIE
CHAUFFAGE - PHOTOVOLTAÏQUE
TOUS TRAVAUX A DOMICILE**

DEGOUTTE Joël

Allée Edouard Farmier
ZA des Laurons - 26110 NYONS

Tél. 04 75 26 38 37 - Fax 04 75 26 31 42
Port. 06 88 17 19 71

SUPERU
Les nouveaux commerçants

TOUS LES JOURS EN
CONTINU
8h30 - 19h30
DU LUNDI AU SAMEDI

Route d'Orange
26110 NYONS
Tél. 04 75 26 01 21 - Fax : 04 75 26 01 06

location

ant à la réforme, assurer nos missions et construire l'avenir dans
déléguées et de l'équilibre budgétaire établi.

LE BUDGET 2011 APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Réunis le 28 avril, les élus ont unanimement exprimé leur soutien à ce budget. Les 33 voix délibérantes présentes ont approuvé à l'unanimité le vote des taux d'imposition et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), le vote du budget principal et celui du budget annexe du SPANC.

Budget global 2011 (en dépenses)
7 148 585 €

Fonctionnement

4 372 335 €

Investissement

2 776 250 €

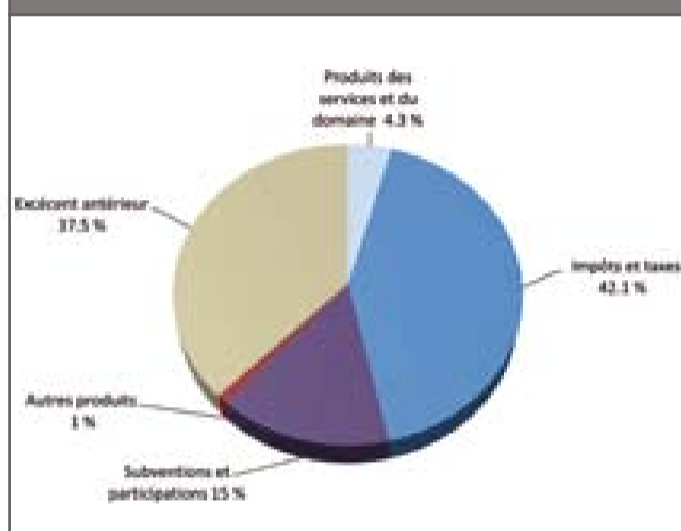
Unanimité pour le compte administratif 2010

Le compte administratif 2010, qui retrace la réalité des comptes de l'année écoulée dans le respect des actions prévues au budget, a été approuvé à l'unanimité. Il a été présenté à l'assemblée par Nadia MACIPE, Vice-Présidente en charge du budget de l'administration générale et du personnel.

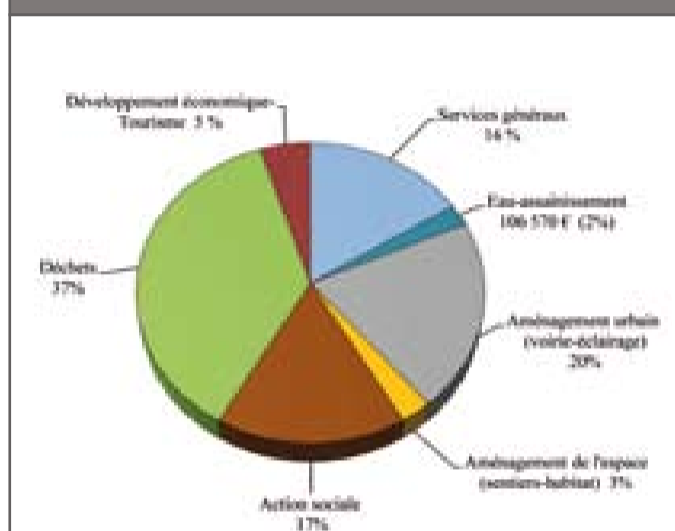
Un profil budgétaire d'endettement maîtrisé au regard des investissements projetés

Grâce à une gestion rigoureuse, au respect des engagements définis en 2005 et à une maîtrise prospective de l'endettement, la Communauté de communes continue d'engager en 2011 les investissements nécessaires au bon fonctionnement des services. Cette année sera marquée par l'ouverture de la nouvelle déchèterie et l'acquisition d'une benne à ordures ménagères supplémentaire.

Budget 2011 - Répartition des recettes par nature



Budget 2011 - Répartition des dépenses par compétences



→ AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

364 km de sentiers de randonnées entretenus

L'agent en charge de l'entretien poursuit le travail de balisage en peinture sur les 20 boucles inscrites au guide du Conseil Général. La CCVe prendra en charge une partie de la réédition du rando-guide en 2011.

Un architecte conseil à votre service !

Le service de conseil en architecture permet aux particuliers et aux mairies de trouver conseil auprès d'un architecte sur leurs projets de construction ou de réhabilitation. Monsieur Olivier Foulquier continue sa mission en 2011.

Habitat : prolongement des aides à la rénovation

Le double dispositif d'aides à la réhabilitation de l'habitat ancien, Programme d'Intérêt Général (PIG) et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat des Baronnies drômoises (OPAH), a pris fin en décembre 2010. Grâce à cette action commune aux 4 communautés de communes des Baronnies, c'est au total 171 logements qui ont été rénovés durant les 4 dernières années sur 44 communes du territoire. Le montant total des aides s'élève à 2 014 888 € pour un montant de travaux de 5 966 450 € effectués par des professionnels essentiellement implantés sur le territoire. En 2011, le Conseil Général de la Drôme s'associe de nouveau avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) pour proposer aux collectivités un nouveau Programme d'Intérêt Général. Les 4 communautés de communes des Baronnies ont décidé de poursuivre ensemble cette politique d'aides à l'amélioration de l'habitat ancien privé. L'animation par le CALD a débuté au 1er avril avec la tenue de permanences à Buis-les Baronnies, Nyons, Rémuzat et Séderon.

→ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Assainissement autonome, un service en bonne marche

L'année 2010 a vu s'achever l'opération de réhabilitation des installations ANC avec les subventions de l'Agence de l'Eau. Une deuxième opération est en cours de montage pour l'année 2011. 117 installations ont été réhabilitées pour un montant de travaux de 895 959,00 €, réalisés par des entreprises locales avec une aide de 250 807,00 € de l'Agence de l'Eau. Il reste environ 400 installations à diagnostiquer avant fin 2012 sur le territoire de la CCVE qui a été retenue pour assurer cette prestation pour le compte de la Communauté de communes du Pays de Rémuzat (environ 300 installations).

Gestion des déchets ménagers

Depuis 2005, le taux de la TEOM est maintenu à 9.09%. 2010 a été la première année de fonctionnement du quai de transfert qui donne pleinement satisfaction. La rénovation de la déchèterie se concrétise en 2011. Les travaux ont débutés début avril et la nouvelle structure ouvrira ses portes au début de l'automne. Depuis avril et l'ouverture de la déchèterie provisoire, la récupération des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE) est opérationnelle. Afin de maintenir le parc de véhicule en bon état, la CCVE acquerra en 2011 une nouvelle benne à ordures ménagères qui intégrera les nouvelles technologies visant à réduire l'impact sur l'environnement.



Entretien de la voirie et de l'éclairage public

Les travaux concernent une partie des voies communales et sont co-financés par le Département pour des projets d'aménagement, de goudronnage ou d'entretien définis préalablement. Le coût de ce programme pour la Communauté de communes ne varie pas en 2011, autour des 300 000 €. 2600 ! C'est le nombre d'ampoules entretenues dans les rues, sur les stades et monuments des 20 communes du Val d'Eygues !

Jean-François AUBERT

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRAL
Portails automatiques
Chauffage
Vidéo phone
Clim

06 82 94 39 35

GARAGE NIEL

RÉPARATION AUTOMOBILES ET POIDS LOURDS

Dominique Niel
RESPONSABLE
06 07 51 95 07

26110 VINSOBRES

Tél. 04 75 27 63 13 • Fax 04 75 27 67 18

s.a.r.l.

S.N.N.

Service Nyons
Nettoyage

Marino VIVENZIO

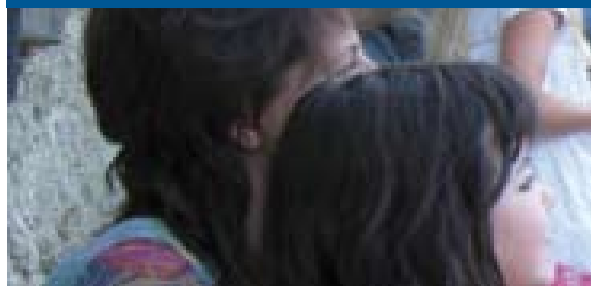
16, Av. Henri Rochier 26110 NYONS

Tél. 04 75 26 47 86 - Port. 06 84 10 16 98



Laurent André
06 87 42 87 31

Terrassement Du Sud - Quartier Gironda
26110 VINSOBRES



ACTION SOCIALE

Des services essentiels pour la petite enfance

Centre de Loisirs : bien plus qu'un simple mode de garde pour les enfants !

L'année 2010 est la sixième année complète de fonctionnement du centre de loisirs intercommunal depuis sa réouverture dans des locaux neufs en 2004. Au-delà de l'accueil des enfants, le centre de loisirs est une structure ancrée dans la vie locale, en relation avec de nombreux partenaires. L'année 2010 a été l'occasion de renforcer ces partenariats. Elle a également été marquée par le développement des mini-camps et des camps et la consolidation des liens avec les écoles du territoire. D'un point de vue budgétaire, malgré des dépenses de fonctionnement en légère hausse et une baisse des recettes CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (dégressivité prévue chaque année dans le contrat), le reste à charge pour la CCVE est sensiblement identique à celui de 2010. Enfin, on peut noter que l'année 2010 est une année record quant à la fréquentation, le Centre de Loisirs a accueilli 6254 journées/enfants (pour 6023 en 2009).

Depuis sa création, la Communauté de communes du Val d'Eygues confie la gestion et l'animation du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) à la Mutuelle Petite Enfance des Baronnies. Le RAM est un lieu de ressource et de rencontre pour les assistantes maternelles et les enfants dont elles ont la garde, le LAEP est un lieu d'accueil ouvert pour les tous petits accompagnés d'un adulte. Au total, ce sont 169 enfants différents et 142 familles différentes qui ont fréquenté Batôbul' à la Maison Couleur en 2010. Et ce sont 47 enfants différents et 38 familles différentes qui ont fréquenté Batôbul' à la Penne-sur-Ouvèze ouvert en 2010. Au-delà des chiffres, c'est avant tout la qualité de ces services qui est reconnue par les familles et les partenaires.



Accompagner les jeunes et les parents

La Communauté de Communes est chargée de gérer, coordonner, développer et mettre en œuvre des actions en direction des jeunes de 6 à 21 ans. Dans ce cadre, la Communauté de communes bénéficie d'aides financières du Département pour des postes d'animateurs socioculturels et d'éducateurs spécialisés. La gestion du service de prévention spécialisé a été confiée à l'association La Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme par une convention pour 2010 et 2011.

En lien avec cette action, un « Point Écoute Parents » devrait voir le jour. Sous la forme conviviale d'un « Café Parents », ce projet a pour vocation de valoriser les compétences des parents, de leur redonner confiance en les aidant à assurer leur rôle éducatif. En effet, depuis une dizaine d'années, les différents diagnostics menés sur le territoire du Val d'Eygues font ressortir un important besoin en accompagnement à la parentalité. Ce projet de « Point Écoute Parents » a notamment été construit en partenariat avec la CAF de la Drôme, le CMS de Nyons-Buis, le Service Jeunesse de Nyons, le service de prévention spécialisée du Val d'Eygues, la Mutuelle Petite Enfance des Baronnies. Le service pourra se mettre en place dès que les financements seront accordés, avec une participation financière de la CCVE.

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

PRÉVENTION ROUTIÈRE

Sensibilisez pour sauver, un intervenant de sécurité routière s'engage à vos côtés !

17

C'est le nombre de personnes tuées par accident de la route dans notre département pendant le premier trimestre 2011. A ce rythme là, le chiffre annuel fait très peur, les accidents mortels sont en continuelle augmentation.

Pour mobiliser la population dans la lutte contre l'insécurité routière, la Préfecture de la Drôme propose des actions de sensibilisation avec notamment le programme « AGIR pour la SECURITE ROUTIERE ». Cette démarche vise à rassembler tous ceux qui souhaitent s'impliquer dans des actions concrètes de prévention. Ces actions peuvent prendre différentes formes : interventions auprès des jeunes au collège et lycée, dans des discothèques, animation d'un stand sécurité routière, information d'usagers sur l'intérêt du port de la ceinture.... Elles sont ciblées sur des enjeux spécifiques : les jeunes, les seniors, l'alcool au volant, la vitesse... Les personnes adhérant au programme susceptibles d'animer ces interventions sont des IDSR (Intervenants Départementaux de Sécurité Routière), ils sont nommés par arrêté préfectoral et ont reçu une formation initiale.



Si vous souhaitez accueillir gratuitement dans votre structure ou association, lors du déroulement d'un évènement précis un intervenant, vous pouvez contacter :

M. Noël GALICHET
Intervenant Départemental de Sécurité Routière
49 rue des cigales
26110 NYONS
Tél. 06 84 23 61 93
E-Mail : noelgalichet@hotmail.com

Pour vous impliquer dans le programme AGIR ou trouver d'autres informations, consultez le site <http://www.meneruneaction.securiteroutiere.gouv.fr>.

La Communauté de communes du Val d'Eygues a toujours soutenu les structures et associations qui font vivre notre territoire : par des actions concrètes dans le cadre de ses missions (Contrat Educatif Local, Guide Enfance Jeunesse, délégations de services d'action sociale, travail partenarial, prêt du minibus...) et aujourd'hui en proposant dans la Lettre du Val d'Eygues un espace aux associations qui souhaitent mieux se faire connaître.

PASSERELLE BLEUE

Des projets pour aider au quotidien

Passerelle Bleue est une nouvelle association loi 1901, créée fin 2010, qui intervient sur le territoire du Sud-Drôme et Nord Vaucluse avec pour but d'accompagner les personnes atteintes de maladie psychique dans leur réinsertion sociale.

L'objectif est d'aider les patients à leur sortie des lieux de soins à reprendre une vie normale, de leur éviter l'exclusion et la rechute. D'où le nom de Passerelle, entre les lieux de soins et la société civile d'une part et les familles d'autre part. Pour cela, l'association a différents projets : la création d'une structure de logements destinée à accueillir et accompagner les malades après leur hospitalisation et à plus court terme des actions visant à favoriser leur mieux-être, leur autonomie, les aider à rompre leur isolement et à restaurer des liens sociaux.

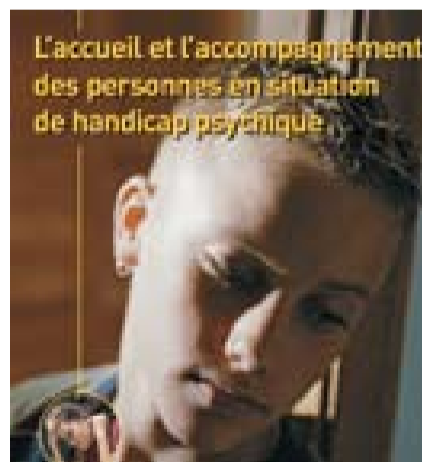


Si vous avez besoin d'aide ou si vous souhaitez vous engager auprès de l'association, vous pouvez contacter :

M. Jean-Paul MICHELI au 06 28 34 24 54
E-Mail : passerellebleue2684@gmail.com

Passerelle Bleue

6 cours Taulignan
Mairie- BP 72
84110 VAISON LA ROMAINE



WANDERS
Chauffage bois - Climatisation

Wanders Nyons s'agrandit
ZA les Laurons - NYONS - Tél. 04 75 26 26 16

Mr. Bricolage
On peut compter sur lui

Ouvert du lundi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 19h

ZA des Laurons - Route d'Orange - NYONS
Tél. 04 75 26 08 65

Wiforet

la vie, la maison, la forêt

Wiforet

RODARI
Charles & Fils

ENTREPRISE B.T.P.
MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ
TRAVAUX PUBLICS

Siège social : 49, rue des Artisans BP 49 - 26110 NYONS
Tél. 04 75 26 11 88 - fax 04 75 26 43 55
E-mail : sa.rodari-charles@wanadoo.fr